



# Union Syndicale **Cgt** des Retraités du Puy de Dôme

Maison du Peuple – Place de la Liberté – 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél./Fax : 04 26 07 78 60 – Email : usr63.cgt@orange.fr

## La Lettre N ° 3 - 1<sup>ère</sup> quinzaine novembre 2020

### *Edito*

#### **LA DEUXIÈME VAGUE EST LÀ ET NOUS DEVONS CONTINUER LE COMBAT**

**E**st-il vraiment nécessaire de polémiquer ? La deuxième « Covid-vague » est là ! Avec elle le constat que nous faisons en mars dernier se révèle avec plus de cruauté encore.

Plusieurs décennies de politique d'austérité, de déréglementation, de détricotage des droits sociaux ont fragilisé à l'extrême notre société et notre système de santé, laissant les mains libres aux profiteurs.

Ces financiers et actionnaires des grands groupes, arrosés d'aides publiques sans contrepartie, saisissent sans état d'âme l'opportunité que leur offre la crise sanitaire et la complaisance du pouvoir pour accélérer les délocalisations, les restructurations et les licenciements.

**Une situation qui fait, opportunément, le lit des populistes de tout poil.**

Ce voile noir qui cherche à s'étendre sur notre pays sert les mêmes intérêts : étouffer l'aspiration qui grandit de changer de modèle.

Plus que jamais le syndicalisme a un rôle à jouer pour tracer, avec tous les salariés, les retraités, les chômeurs, les précaires, les contours d'une société juste et durable.

La CGT, ses militants, ses adhérents prennent toutes les dispositions pour continuer, malgré le confinement, à être à leur côtés.



**Cette lettre se veut interactive !**

**Réagissez à son contenu, partagez vos expériences syndicales, témoignez de ce que vous avez vu ou vécu dans cette période de difficultés multiples et plus particulièrement d'accès aux soins...**

### **Sommaire :**

P1 : édito

P2 & 3 : démantèlement accéléré de la sécu - Pouvoir d'achat des retraités en berne

P4 : CR réunion de Bureau USR

# DÉMANTÈLEMENT ACCELERÉ DE LA SÉCU



Actuellement le projet de loi de finance pour la sécurité sociale en débat au parlement est sur le point d'être voté.

## Ce n'est pas tout !!!

Les gouvernements successifs ont imposé à la Sécu de rembourser à marche forcée la dette cumulée depuis la crise de 2008 !

L'Assemblée Nationale, fin juillet, a décidé de transférer 136 Mds à la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) et de prolonger le remboursement jusqu'en 2033 au lieu de 2024.



## Des mesures d'une exceptionnelle gravité

L'ampleur de la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui et, qui risque de durer, ne peut servir de justification aux mesures gouvernementales qui visent à préparer la mise en concurrence de la protection sociale et à privatiser le système de santé.

C'est pourquoi la population a besoin d'appréhender concrètement cette politique et de comprendre ce qui se cache réellement derrière les termes de dette ou trou de la sécu...

Une étude des économistes atterrés démontre que le déficit de la Sécu, largement excédentaire depuis 2014, est un mensonge d'état.

**De 2012 à 2020, le poids de la dette de la Sécu est passé de 10 % du Produit intérieur brut (PIB) à 7,6 % alors que celle de l'État est passée de 72 % à 83 % du PIB.**

Pour compenser ce phénomène l'Etat fait peser l'effort de désendettement sur la Sécu.

En 2019, la Sécu dégage un excédent de 11 milliards d'€ confirmé par les comptes des finances publiques.

Depuis, l'Etat ne compense plus les nombreuses exonérations de cotisations sociales qui sont autant de cadeaux fait au MEDEF et aux actionnaires.

### Résultats :

1. Les caisses de la Sécu ne sont plus autonomes mais dépendent des décisions d'Etat.
2. Chaque année, le cabinet des ministères des finances et des affaires sociales organise des transferts entre les différents régimes afin d'éviter qu'un régime apparaisse en excédent.
3. C'est ainsi qu'est creusé **ARTIFICIELLEMENT** le trou de la Sécu justifiant la baisse des prestations sociales.

*Rappel : CADES créée en 95 sous le plan Juppé. Face au refus du MEDEF d'augmenter les cotisations patronales le gouvernement recourt à l'emprunt pour financer la Sécu.*

**Le remboursement de cet emprunt se fait sur le dos des ménages par une contribution de 0,5 % de leurs revenus mensuels via la CRDS\* variante de la CSG.**

Dans le cadre de la crise sanitaire le gouvernement a voté des lois rectificatives (aide au crédit des entreprises, financement du temps partiel, aide au commerce et à l'aéronautique exonérant les entreprises de cotisations...). C'est ainsi que l'Etat transfère une partie de cette dette à la CADES.

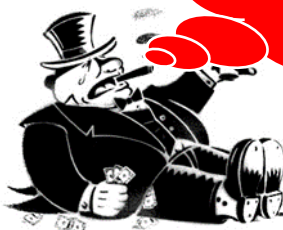
***Cette pratique consiste à faire supporter à la Sécu l'essentiel du coût de la crise sanitaire dont l'Etat porte l'entière responsabilité.***

Les salariés et les retraités vont payer cette dette par la CRDS\* et la CSG, à la place de l'Etat et des actionnaires.

## C'est scandaleux et inadmissible !

Face à la crise sanitaire historique que nous connaissons le projet de loi de finance de la sécu 2021

*Le grand capital, au coût exponentiel, grand oublié du financement de la protection sociale !*



démontre que la santé n'est toujours pas une priorité malgré les discours du Président de la République relayés par le Premier Ministre et le Ministre de la santé.

**En effet, celui-ci prévoit encore 4 milliards d'économie pris sur le dos de la santé en général et de l'hôpital en particulier.**



Une fois de plus nous sommes face à un gouvernement irresponsable qui s'inscrit dans la continuité des politiques menées depuis de nombreuses années.

Ces politiques ont conduit à la catastrophe sanitaire que nous connaissons avec pour conséquence une crise économique et sociale désastreuse pour l'ensemble de la population.

On veut nous amener vers un système à l'anglo-saxon qui octroie un minimum, géré par l'Etat, pour les plus précaires et pousse la grande majorité vers l'assuranciel et la capitalisation.

**Pour la Cgt, la France a largement les moyens de mener une politique plus ambitieuse de protection sociale, financée à 100 % par une Sécurité Sociale intégrale, incorporant l'autonomie dans la branche maladie.**

C'est pourquoi il faut en finir avec la loi de financement et autre convention de gestion actuelle qui étouffe la Sécu. Il doit être mis fin aux exonérations de cotisations sociales patronales (559 Milliards d'€ depuis 1992). Les mesures visant à faire financer la Sécu par l'impôt (pénalisant particulièrement les retraités) doivent cesser.

**Salariés et retraités doivent se mobiliser pour exiger d'autres mesures :**

La sortie des politiques d'austérité et l'octroi des moyens budgétaires dont les services publics et la protection sociale ont besoin ;

La reconquête des services publics et de la Sécurité Sociale de pleine compétence et de proximité implantés sur l'ensemble du territoire.

La création massive d'emplois pour répondre aux besoins. (100 000 embauches pour l'hôpital, 200 000 pour les EHPAD, 100 000 pour l'aide à domicile).

L'abandon de la création de la cinquième branche sur la perte d'autonomie et l'intégration complète de la perte d'autonomie dans l'Assurance Maladie de la Sécurité sociale.

*CRDS\* : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale*

## POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES EN BERNE

**Revalorisations et pensions insuffisantes depuis 1988. Mesures fiscales régressives depuis 2008.**

### Rappels :

**1988**, instauration revalorisation pension en fonction des prix et non plus du salaire moyen.

**1993**, pour le calcul des pensions : allongement de 150 à 160 trimestres et calcul sur les 25 années au lieu des 10 meilleures.

**2003**, revalorisation de tous les régimes de base sur l'évolution des prix.

**2008**, report revalorisation du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> avril et suppression de la 1/2 part personne seule.

**1<sup>er</sup> avril 2013** : instauration de la CASA = 0,3 % (contribution additionnelle solidarité autonomie). Majoration pour 3 enfants soumise à impôts ; report revalorisation au

1<sup>er</sup> octobre, rien en 2014.

**De 2013 à 2017** : revalorisation limitée à 0,1%.

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018** majoration de la CSG de 1,7 point (+ 25 %) pour plus de 60 % des retraités. Report de la revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019, revalorisation limitée à 0,3 %.

**Instauration au 1<sup>er</sup> janvier 2020** d'une revalorisation différenciée : 0,3 % pour tous, 1 % pour les pensions brutes inférieures ou égales à 2 000 € et différenciées jusqu'aux pensions inférieures à 2015 €. Certains bruits laissent à penser qu'il pourrait en être de même en 2021.

Selon la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évolution et des statistiques), entre 2008 et 2018 la pension brute a diminué de 3 % en euros constants et la pension

nette de 4,7 % alors que le revenu brut d'activité a augmenté de 1,7 %. L'évolution des pensions nettes est particulièrement révélatrice de la détérioration du revenu disponible.

Pour les retraités, tout augmente sauf leur pension ! L'évolution des prix de consommation courante et les mesures de prévention coûteuses (masque et gel) amputent d'autant leur pouvoir d'achat.



# COMPTES RENDUS D'ACTIVITE

## Lundi 2 novembre 2020, le bureau de l'USR s'est réuni téléphoniquement

Il a été constaté les difficultés à mener une activité militante face à la situation sanitaire. Il a été décidé, néanmoins, de continuer à se mobiliser sous des formes réalistes et adaptées. Afin de garder le contact avec nos militants et syndiqués, il a été convenu d'instaurer un bureau téléphonique chaque lundi suivi d'un compte-rendu aux membres de la CE.

Une lettre informatique sera publiée tous les 15 jours. (Envoi par mail)

Constatant que les projets décidés par l'intersyndicale étaient impossibles à tenir (Présence sur les marchés et à Jaude pour faire signer la carte pétition) nous avons proposé qu'une nouvelle intersyndicale se réunisse en ligne.

Celle-ci s'est tenue le 9 novembre à 10h . Elle a décidé :

- 1] De demander audience au préfet le 17 novembre pour s'inscrire dans la journée de mobilisation proposée unitairement. Objectif, dénoncer l'ensemble des politiques en cours et en préparation qui portent gravement atteinte au secteur de la santé, à la sécu, au pouvoir d'achat des retraités... tout en préservant les intérêts des plus riches.
- 2] D'interpeler par courrier l'ensemble des élus en pointant leurs responsabilités face aux mesures de destruction de la sécurité sociale.
- 3] Alerter les médias sur la situation sociale désastreuse que le pouvoir met en place sous couvert de la crise sanitaire sans tenir compte de l'avis de quiconque.

## Bureau du 9 novembre :

- › Compte rendu de la réunion intersyndicale,
- › Relecture de la lettre et complément avant envoi,
- › Réunion de la CE du 19 novembre proposition est faite de la tenir en audio conférence,
- › On poursuit la signature de la carte pétition : les sections souhaitant en envoyer un formulaire papier à leurs adhérents mais n'ayant pas le moyen d'en tirer peuvent s'adresser à l'USR. (Par mail à [usr63.cgt@orange.fr](mailto:usr63.cgt@orange.fr))
- › La Carte peut également être signée en ligne sur le site de la CGT (UCR) <https://www.ucr.cgt.fr/> ou sur change.org : <http://chnng.it/5HDCZ4JrQh>